

L'identité HIN (eID) comme clé d'accès au DEP

L'accès au DEP par des professionnels de santé ou leurs auxiliaires exige une identification univoque de la personne qui y accède au moyen d'une eID personnelle. L'eID HIN certifiée permet un accès au DEP conforme à la loi à condition que la communauté de l'utilisateur accepte HIN comme fournisseur d'identité. Avec une adhésion collective à HIN, les utilisateurs du DEP peuvent obtenir une eID HIN.

Deux possibilités de raccordement sont disponibles pour l'accès au DEP.

Possibilités de raccordement pour les établissements de santé

Portail Web	Solution intégrée – Intégration en profondeur
Accès direct au portail Web du DEP de la communauté (de référence). Si vous tenez votre propre dossier médical électronique, vous travaillez dans au moins deux systèmes distincts.	Les systèmes primaires sont raccordés à la plateforme du DEP de la communauté (de référence) via des interfaces techniques fournies par votre fournisseur de systèmes primaires. Une efficacité et une automatisation élevées sont possibles.

Du point de vue de HIN, il s'agit de deux possibilités de raccordement différentes:

- La solution de portail Web fait office de point d'accès commun. Le portail est raccordé une seule fois et peut ensuite être utilisé par tous les établissements de santé au sein de la communauté (de référence) sans frais supplémentaires de la part de HIN (pour autant qu'une eID HIN soit disponible).
- En revanche, la solution intégrée entraîne des dépenses à chaque mise en service.

Nos prestations pour l'intégration en profondeur:

- Soutien au projet et conseils techniques par nos spécialistes pour le fournisseur de systèmes primaires ou l'intégrateur de systèmes
- Gestion des certificats XUA/SAML
- Maintenance et support pour la gestion des certificats

Solution intégrée du point de vue de HIN

Lors du raccordement, HIN fait une distinction entre les systèmes des gros clients, des maisons de retraite (classiquement les systèmes d'information hospitalier (SIH) ou les systèmes d'archivage) et les systèmes d'information de cabinet (SIC).

SIH ou systèmes d'archivage	Systèmes d'information de cabinet
<p>Dans le cas de la solution intégrée, contrairement à la solution de portail, il est nécessaire de déposer et de gérer un certificat par système raccordé.</p>	<p>Lors de l'utilisation de systèmes d'information de cabinets médicaux, un certificat est en revanche utilisé pour tous les clients. Un certificat individuel n'est pas généré pour chaque cabinet médical.</p>
<p>Système d'information hospitalier (SIH) / système pour gros clients</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;">Client 1</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;"> <p>Solution SIH</p>  </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;">Client 2</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;"> <p>Solution SIH</p>  </div> </div>	<p>Système d'information de cabinet (SIC)</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;">Client 1</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;"> <p>SIC</p>  </div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;">Client 2</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 10px; margin: 5px;"> <p>SIC</p>  </div> </div>
<p>Condition préalable pour l'intégration en profondeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • adhésion collective à HIN 	<p>Condition préalable pour l'intégration en profondeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • adhésion individuelle à HIN ou • adhésion collective à HIN
<p>Les prestations supplémentaires de HIN pour la gestion des certificats et le conseil technique du fournisseur de systèmes primaires ou des intégrateurs de systèmes font partie intégrante d'un contrat entre le client final et HIN.</p>	<p>Les prestations supplémentaires de HIN pour la gestion des certificats et le conseil technique lors de l'intégration font partie d'un contrat HIN avec le fournisseur de systèmes primaires. Dans tous les cas, l'interlocuteur est toujours le fournisseur correspondant.</p>

Demandez conseil à l'expert HIN de votre région pour trouver la bonne solution. www.hin.ch/demande